



DELIBERATION N°8 BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Numéro enregistrement Préfecture : 20231215-8

AUTORISATION ACCORDE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION LIANT LE SDIS 46 A UNE SOCIETE DE FORMATION BASSETTI SAS

Les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis vendredi 15 décembre 2023 à 16h30, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Fausto ARAQUE, Madame Anne LAPORTERIE, Monsieur Christian PONS

Assistaient également :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Colonel Patrick MAGRY, Madame Elodie JEURISSEN, Monsieur Denis CHOPIN

Etait excusée :

Madame Véronique CHASSAIN

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° DC-20210713-1 du 13 juillet 2021 relative aux délégations accordées au bureau par le CASDIS

Vu la délibération n° DC-20210713-5 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du bureau du CASDIS

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre d'une application de gestion de la flotte opérationnelle, les agents du service concerné se verront dispenser une formation leur permettant d'acquérir les connaissances sur l'ensemble des fonctionnalités mises en place pour la gestion de la flotte opérationnelle.

Cette formation d'une durée de 14 heures sera dispensée au SDIS pour 10 stagiaires du GTL et représente un coût de 2 448 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau autorisent le Président du CASDIS à signer la convention annexée à la présente délibération.

Détail du vote :

Présents : 04
Votants : 04
Pour : 04
Contre : 00
Abstention : 00

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Cahors, le 15 Décembre 2023

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
d'Incendie et de Secours du Lot**



Monsieur Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.